



Références : JB/mr
☎ 247 86112

Luxembourg, le 26 janvier 2016

**Nouvelles Perspectives Emploi
SARL
Monsieur. Gatti Walter
Gérant Administratif
54, Op Zaemer
L-4959 Bascharage**

Concerne : votre demande d'obtention d'un agrément ministériel


Monsieur,

Par la présente j'ai le plaisir de vous communiquer qu'un agrément ministériel vous a été accordé pour les activités que vous prestez dans le cadre d'initiatives prises pour le rétablissement du plein emploi. Vous trouverez ci-joint en annexe le document qui officialise cet agrément.

Je tiens à souligner que seules les activités spécifiées sur le document d'octroi font l'objet de l'agrément.

L'agrément est accordé pour l'exercice 2016. Une éventuelle prolongation pourra être accordée sur base d'une nouvelle demande à introduire avant le 30 septembre 2016.

Monsieur le Ministre vous remercie vivement pour votre implication dans le soutien de la politique de l'emploi nationale et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.


Jacques BROSIUS
Conseiller de direction



OCTROI D'UN AGREMENT MINISTERIEL

Conformément à la loi du 3 mars 2009 contribuant au rétablissement du plein emploi (articles 593-2 à 593-6) le présent agrément a été délivré à :

Nouvelles Perspectives Emploi SARL

domiciliée à L-4959 Bascharage
54, Op Zaemer

Le présent agrément est valable pour les activités suivantes :

Marché public du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures :

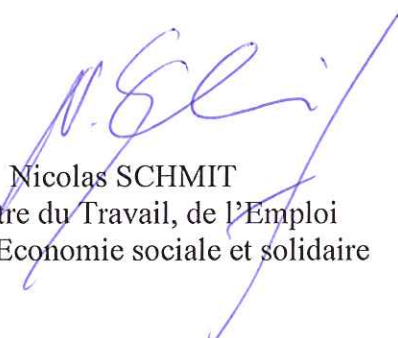
« Travaux d'entretien des abords d'autoroutes »

L'agrément est valable pour l'année 2016. Une éventuelle prolongation pourra être accordée sur base d'une nouvelle demande à introduire avant le 30 septembre 2016.

Il est rappelé que le présent agrément peut être retiré dans les cas spécifiés à l'article 593-5 de la loi du 3 mars 2009 contribuant au rétablissement du Plein emploi.

Conformément à l'article 593-6 de la loi précitée, l'employeur est tenu à informer le Ministre de toute modification des conditions d'obtention.

Luxembourg, le 19 janvier 2016


Nicolas SCHMIT
Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Économie sociale et solidaire